

DOCUMENT A CONSERVER**COMMENT CALCULER VOTRE TARIF ?**

**Le document pour déterminer votre tarif,
vous sera transmis début juillet**

I. VOS CHARGES (P)

Détermination d'un nombre de parts "P" en fonction de la composition de la famille.

Couple marié ou vivant maritalement : compter "2" Personne seule (célibataire, divorcée ou séparée, veuve) : compter "1,5"	
Nombre d'enfants à charge (figurant sur la Déclaration de Revenus) (c'est-à-dire les enfants de moins de 18 ans, les enfants étudiants de moins de 23 ans, les enfants handicapés ou infirmes, quel que soit leur âge)	
TOTAL	P =

II. VOS REVENUS (R)

	Revenus perçus par le père	Revenus perçus par la mère	Revenus perçus par toute autre personne vivant au foyer
1. Salaires déclarés pour les revenus 2023	A =	A =	A =
2. Bénéfice réel de l'entreprise agricole, commerciale ou industriel en 2023 ou bénéfice forfaitaire de 2023	B =	B =	B =
3. Allocations (APL, AF, APE, AJE, RSA...) perçues en janvier 2024 x 12	C =	C =	C =
4. Bourses d'études, indemnités diverses (pensions, retraites, etc...) annuelles	D =	D =	D =
TOTAL = (E = A + B + C + D)	E 1 =	E 2 =	E 3 =

TOTAL R = E 1 + E 2 + E 3 =

R =

III. VOTRE QUOTIENT FAMILIAL (Q)

Q = R / P =

IV. DETERMINATION DE VOTRE TARIF

Tarif

TARIF E si Q inférieur à 4 700 €
 TARIF D si Q compris entre 4 700 € et 5 900 €
 TARIF C si Q compris entre 5 900 € et 7 500 €
 TARIF B si Q compris entre 7 500 € et 8 900 €
 TARIF A si Q supérieur à 8 900 €